

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 6 FEVRIER 2013

QUESTION N° 32

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

La loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 rend obligatoire « l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires » dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Pour l'année 2013, au regard du contexte financier fortement dégradé, nous poursuivrons massivement nos efforts de gestion afin de maintenir nos capacités financières et permettre :

- **De poursuivre notre ambitieux programme d'investissement permettant d'assurer le développement et le dynamisme économique et social de notre Commune.**
- **De continuer à maintenir une offre et une qualité de service aux putéoliens et, ce, à un faible coût afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.**
- **De soutenir les putéoliens dans ce contexte de crise en développant les actions permettant de protéger leur pouvoir d'achat.**

I) Un contexte financier fortement dégradé

Eu égard au contexte économique (A) la Loi de Finances pour 2013 confirme le désengagement de l'Etat vis-à-vis des Collectivités Locales (B), désengagement d'autant plus important pour la Ville de Puteaux (D) suite à la montée en puissance des mécanismes de péréquation (C).

A) Une conjoncture économique de plus en plus défavorable

1) Les perspectives économiques retenues par la Loi de Finances 2013

L'environnement international s'est nettement dégradé depuis un an, et plus particulièrement au cours des derniers mois. Les tensions financières et la crise des dettes souveraines, qui ont ressurgi l'été dernier puis de nouveau au printemps, et les politiques de restriction budgétaire simultanées en Europe, ont pesé sur la croissance de nos principaux partenaires. Les indicateurs conjoncturels disponibles confirment la morosité de l'activité en zone euro. Depuis le 2^e trimestre 2011, la croissance n'est que de 0,1 % en moyenne par trimestre et le chômage progresse de nouveau depuis un an et frappe, aujourd'hui, plus de 10% de la population active.

Au final, la prévision de croissance retenue dans la Loi de Finances (+0.8%) reste entourée d'aléas importants.

Dans ce contexte morose, la Loi de Finances 2013 repose sur un effort budgétaire total de 30 milliards qui sera partagé entre la recherche de recettes supplémentaires et la mise en œuvre d'économies en dépenses. Pour en assurer la soutenabilité, l'effort de redressement est partagé entre le fonctionnement des ministères, les interventions, la Défense, les investissements, les opérateurs et, bien évidemment, les collectivités locales.

En parallèle l'Etat s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 4,5 points de PIB en 2012 et 3 points en 2013, limite fixée par le critère de Maastricht.

Hypothèses macroéconomiques du PLF 2013			
Evolution	2012	2013	2014/2017 Moyenne annuelle
PIB (en volume)	+0,3%	+0,8%	+2,0%
Inflation	+2,0%	+1,8%	+1,75%
Déficit public (en % du PIB)	-4,5%	-3,0%	-1,1%
<i>Dont Administrations locales</i>	-0.1%	-0.1%	-0.1%

2) Les autres mesures impactant le pouvoir d'achat des ménages

Dans ce contexte difficile et outre les conséquences liées à l'inflation, les contribuables devront également faire face à une augmentation des postes énergétiques. **En effet, l'Etat a validé l'augmentation du prix du gaz (+2,4%) et de l'électricité (+2,5%) au 01 janvier 2013 :**

Comme évoqué ci-dessus, l'Etat va imposer aux Collectivités Locales des réductions importantes via, notamment, les dotations qui leurs sont reversées et dont l'enveloppe globale va être gelée sur 2013 puis réduite sur les années à venir dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017.

B) Une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat à destination des Collectivités Locales

Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013. Ces concours sont composés de plusieurs dotations :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de 5,6 milliards d'euros, qui correspond au remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités locales ;
- Des dotations permettant d'assurer la neutralité de la réforme de la taxe professionnelle, pour 3,8 milliards d'euros ;
- Les autres concours, que l'on appelle l' « enveloppe normée » des concours de l'Etat (dont DGF) et dont le périmètre est constant d'une année sur l'autre.

Conformément aux orientations initiales, l'enveloppe normée sera stabilisée en valeur en 2013 au niveau de la Loi de Finances Initiale de 2012 (50,5 milliards d'€) et ce malgré l'augmentation des prix constatée. Ainsi, la majoration de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), liée notamment au renforcement des mécanismes de péréquation verticale, est neutralisée par des mécanismes d'écêtements internes à la DGF et par la minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale servant de variables d'ajustement (-13.6% par rapport à la LFI 2012).

Néanmoins des mécanismes de plafonnement ont été mis en place. Ainsi, de la même manière que l'an dernier, la minoration de la DGF ne pourra être supérieure à 6% du complément de garantie reçu l'année précédente.

Par ailleurs, il est important de noter que la Loi de Programmation des Finances Publiques 2012-2017 prévoit d'ores et déjà que l'enveloppe des concours financiers de l'Etat diminuera de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015.

C) La montée en puissance de la péréquation

La LFI 2013 ajuste et renforce les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale ce qui va contribuer à augmenter les contributions de la Ville de Puteaux.

1) Péréquation verticale

L'attribution ciblée des concours de l'Etat aux collectivités les plus défavorisées est doublée par rapport à l'an dernier : + 238 millions d'euros contre + 119 millions en 2012. Tous les échelons des collectivités locales sont concernés par ce renforcement des dotations de péréquation (communes, départements et régions). Néanmoins, pour mémoire, la Ville de Puteaux n'est pas bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine ou de la Dotation Nationale de Péréquation, nous ne bénéficierons donc pas de ces augmentations de crédits.

2) Péréquation horizontale

En complément de la réforme de 2012, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en charge comme prévu initialement : 360 millions d'euros seront répartis au niveau national contre 150 millions d'euros en 2012.

Cette année, les modalités de calcul du fonds ont été revues afin de prendre en compte de manière plus importantes les charges des EPCI liées à la population du territoire, il est ainsi prévu de prendre en compte le revenu moyen par habitant à hauteur de 20%.

La Ville n'est touchée que de manière indirecte par ce fonds car ce dernier est pris en charge par l'Agglomération (3,4 M€ ont été versés sur 2012). Par contre, nous serons beaucoup plus concernés par la montée en charge du FSRIF car le plafond a été relevé de 10 à 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

D) Les premiers impacts connus pour les finances communales

Même si les notifications définitives ne sont pas encore parvenues aux services financiers, eu égard aux orientations fixées dans la LFI et au contexte économique national évoqué ci-dessus, des premières estimations peuvent être réalisées et ces dernières sont défavorables à la Ville :

1. Les droits de mutation

S'agissant des droits de mutation, une nouvelle diminution est à prévoir sur l'exercice 2013 (3,5M€ estimé sur 2013 contre 5M€ inscrit au BP 2012). En effet, suite à la crise économique de 2008, le volume des transactions immobilières a chuté se traduisant par des recettes de droits de mutation en forte baisse : -66% entre 2009 et 2008 puis -18,6% l'année suivante. Après une remontée des transactions en 2011, l'année 2012 enregistre une nouvelle baisse qui devrait se poursuivre sur les droits de mutations perçus par la ville en 2013.

2. Le fonds de solidarité régionale d'Ile-de-France (F.S.R.I.F.)

Sur 2013, la Ville de Puteaux sera toujours contributeur au titre du FSRIF et, eu égard au relèvement de plafond décidé par la loi de finances pour 2013, **notre contribution devrait être augmentée de +1,3M€ soit un versement estimé à 13,5M€ contre 12,2M€ sur 2012.**

3. La dotation globale de fonctionnement

Une nouvelle baisse de 100K€ est à envisager sur 2013 suite au maintien en valeur zéro de l'enveloppe normée (6.8M€ estimé contre 6.9M€ en 2012). En effet, si la dotation de base risque de progresser grâce à l'augmentation de la population, la part garantie basée sur le potentiel fiscal par habitant sera, elle, réduite.

4. Les compensations d'exonération fiscales

En contrepartie des exonérations fiscales accordées par l'Etat, des compensations pour perte de recettes sont reversées aux communes. Ces dernières étant intégrées à l'enveloppe normée des dotations étatiques, elles sont soumises aux mêmes règles de répartition, et même à des règles plus drastiques car elles constituent une variable d'ajustement. Pour 2013 il est ainsi annoncé **une baisse des compensations de 13,6% soit, pour la Ville de Puteaux, une perte de recettes avoisinant les 100K€ (592K€ estimés contre 689K€ sur 2012).**

5. L'attribution de compensation

La Communauté d'Agglomération Seine Défense verse à la Ville de Puteaux une attribution de compensation (A.C.) de 84,6 M€ par an. Cette dernière a été déterminée en fonction du montant des recettes de fiscalité économique transférée à la C.A.S.D. défalqué des charges. L'attribution de compensation constitue le premier poste budgétaire en recettes de fonctionnement. Cette recette en provenance du budget de la C.A.S.D. se calcule selon la formule suivante :

- Produits de la fiscalité professionnelle transférée
- Péréquation fiscale (F.P.I.C.)
 - Les charges transférées à l'agglomération.

Son montant pour 2013 pourrait être révisée en fonction de l'évolution des recettes fiscales ou de l'évolution du FPIC (pour mémoire, 3,4M€ ont été versés sur 2012). En effet, il est encore un peu tôt pour connaître le montant définitif versé par la CASD sur 2013, des analyses sont en cours. Néanmoins, le fonds étant doublé au plan national une hausse est à envisager sur le territoire de l'Agglomération. **De la même manière le montant de la subvention versée par l'agglomération à DEFACTO pour l'entretien du quartier d'affaire de la Défense pourrait également impacter l'attribution de compensation versée à la Commune.** Pour mémoire, entre 2011 et 2012 elle est passée de 4.3 M€ à 6.5 M€.

II) La recherche constante de l'optimisation de nos charges

En effet, face à ces contraintes supplémentaires imposées aux finances communales, nous devons continuer et intensifier les efforts entrepris ces dernières années afin d'agir sur l'ensemble de nos postes budgétaires et même ceux qui subissent une progression mécanique (fluides, carburant, électricité...).

1. Des efforts de gestion complémentaires pour les charges courantes

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2013, toutes les dépenses courantes seront réexaminées afin de trouver de nouvelles pistes d'économie et ce tout en maintenant une qualité du service public équivalente. En effet, afin de ne pas restreindre les moyens alloués aux missions de services publics, nous développons des outils de pilotage, d'audit et de contrôle de gestion afin d'assurer la maîtrise des coûts et poursuivons les efforts de gestion mis en place depuis le début du mandat en rationalisant les dépenses de fonctionnement courant.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du référentiel QUALIVILLE, l'ensemble des process seront revus et simplifiés afin de garantir une qualité d'accueil et de service aux administrés.

2. Une maîtrise des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel constituent le principal poste budgétaire en volume de la section de fonctionnement (62,3 M€ en 2012). La maîtrise de la masse salariale est un objectif essentiel que nous tiendrons grâce à une analyse précise des organisations et au développement des actions transversales.

En 2013, sera ainsi engagée une refonte de la politique de gestion des ressources humaines avec la mise en place d'un plan de formation à l'échelle de la Ville et le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et ce afin d'améliorer les conditions de travail de chacun et valoriser le développement des compétences individuelles et collectives.

Cette nouvelle dynamique permettra de mieux identifier et anticiper les coûts afin de limiter les impacts financiers liés à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux avancements de grades et d'échelons et aux différentes augmentations validées par l'Etat (hausse des charges patronales, majoration d'un point d'indice...).

3. La généralisation d'investissements à faible consommation énergétique

Le développement durable est désormais pris en compte dans toutes les opérations d'envergure de la municipalité ainsi que dans tous les travaux de rénovation d'équipements communaux. Nous privilégions les solutions techniques nous permettant de réduire nos consommations d'énergie ainsi que nos consommations d'eau afin de préserver notre environnement et réduire de manière conséquente nos dépenses de fluides.

Par ailleurs, sur 2013, un chantier va être lancé afin de valoriser les travaux d'énergie effectués et envisager la revente des certificats d'énergie ainsi obtenus auprès d'autres opérateurs.

L'objectif premier de ces différentes démarches est bien de conserver notre capacité financière afin de pouvoir poursuivre la politique volontariste que nous avons souhaité mettre en place en faveur des putéoliens.

III) Mise en place d'une politique volontariste améliorant les conditions et le cadre de vie des putéoliens

En effet, les axes forts de ce budget 2013 seront de maintenir le pouvoir d'achat des putéoliens (A) tout en continuant à développer des actions municipales pour améliorer le cadre de vie des habitants (B).

A) La volonté de maintenir le pouvoir d'achat des putéoliens

1. Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe

Conformément aux engagements pris en début de mandat, les taux de la fiscalité locales, qui font déjà partis des taux les plus faibles du département, ne seront pas augmentés sur 2013 soit :

- Taxe d'habitation (3^{ème} taux le plus faible du département) : 6,91%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (6^{ème} taux le plus faible du département) : 8,93%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (6^{ème} taux le plus faible du département): 11,51%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (taux le plus faible du département): 1,70%

La ville est à ce jour dans l'attente de la notification officielle des bases fiscales qui devrait intervenir au cours du mois de mars. A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution des bases fiscales est estimée à + 1.8 %, conformément à la Loi de Finances (augmentation identique à celle de 2012).

Les recettes de la taxe de séjour resteront stables par rapport au réalisé 2012 soit une estimation pour 2013 à 585 000 €.

2. Maintien des tarifs des activités à destination de la population

S'agissant des prestations péri-scolaires et de la petite enfance, et afin de soutenir les familles pour lesquelles ces dépenses représentent un poste prépondérant dans leur budget, nous souhaitons, sur 2013, maintenir les tarifs de ces prestations.

De la même manière et afin de favoriser l'accès d'un plus grand nombre aux activités culturelles et sportives proposées par la municipalité, les tarifs de ces activités seront également maintenus au même niveau que 2012.

B) Une politique municipale toujours plus volontariste

Nous allons poursuivre et renforcer l'action municipale sur des secteurs majeurs tels que l'Habitat et le Commerce, la Solidarité, l'Education ou la Culture et le Sport.

1. Une politique de solidarité renforcée

Afin de renforcer l'action municipale en matière d'action sociale et de solidarité, seront ainsi développés à travers le CCAS:

L'accompagnement social et la solidarité :

- accroissement de l'activité de l'épicerie sociale
- renforcement du partenariat associatif avec la Croix Rouge, le Rotary club et le Lions club
- intensification des dispositifs d'aide énergétique
- poursuite des aides destinées aux personnes en difficulté telles les familles monoparentales
- augmentation de l'offre de service liée à la coordination gérontologique

Les actions en faveur du Handicap :

- acquisition d'un nouveau véhicule spécialement aménagé pour le transport des personnes en fauteuil
- professionnalisation des aides à domicile par le biais d'actions de formations
- pérennisation de la journée de sensibilisation du handicap
- augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation forfaitaire

Les actions de lutte contre la solitude :

- poursuite du déploiement du dispositif de téléassistance dont l'objectif est de proposer un meilleur accompagnement des personnes isolées, âgées et ou handicapées
- augmentation de l'offre de loisirs en groupe
- projet de parrainage de personnes âgées par des jeunes du CCJ

2. La poursuite des actions en faveur de l'Habitat et du Commerce

La qualité de l'environnement des Putéoliens est un objectif constant de la municipalité. Il est directement corrélé au bâti et à l'habitat de chacun. Afin de l'améliorer, la subvention versée à l'OPH de Puteaux sera donc revalorisée et l'OPAH énergétique se poursuivra sur 2013.

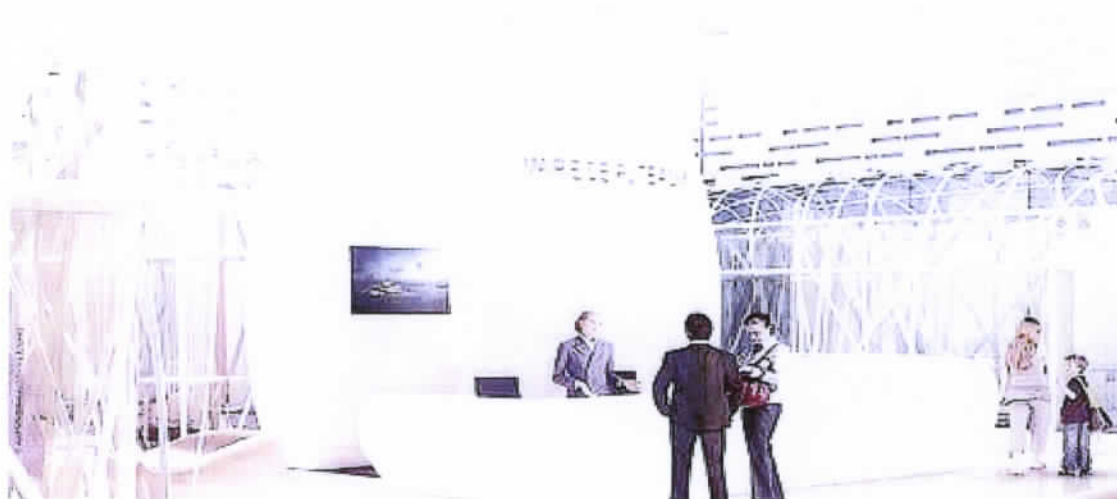
La Ville poursuivra également sur 2013 son plan d'action en faveur des commerçants pour la rénovation des devantures et la mise en accessibilité des espaces de vente aux personnes à mobilité réduite dans le cadre d'un plan F.I.S.A.C.

Par ailleurs, nous poursuivons nos efforts sur les ZAC constituées sur la Commune comme la ZAC du Théâtre dont les premiers commerces devraient ouvrir pour novembre 2013 et la ZAC des Bergères sur laquelle nous continuons nos investissements structurants (dans le cadre de l'AP/CP votée pour cette opération 9M€ sont prévus pour l'exercice 2013).

3. L'amélioration des conditions d'accueil du public via la rénovation du Hall Administratif de l'Hôtel de Ville

Soucieuse d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents, la Municipalité entreprend la rénovation du hall administratif et ce, dans le cadre également de la démarche Qualiville. Un plan d'accueil des usagers est donc en cours d'élaboration afin notamment :

- De mettre à disposition des putéoliens des locaux accueillants ainsi que des espaces réaménagés pour plus de confort et de confidentialité,
- D'optimiser et d'améliorer les délais et conditions d'attente pour la délivrance des actes administratifs,
- De réorganiser les services pour plus de proximité et d'efficacité.



4. Le réaménagement du Palais des Congrès

Des travaux seront réalisés sur cet équipement en vue de réaménager les 3^{ème} et 4^{ème} étage et y installer, notamment, l'ensemble des services du CCAS. Conformément à la démarche QUALIVILLE initiée par la Ville, cela permettra d'améliorer les conditions d'accueil des usagers en regroupant les services sur un site unique et faciliter, par ce biais, l'accès à l'ensemble des prestations sociales proposées.

Ces travaux permettront également d'optimiser les installations de chauffage et de ventilation et de reprendre l'étanchéité des toitures terrasses. L'ensemble de ces aménagements s'effectuent dans le cadre d'une démarche environnementale favorisant la réduction des coûts énergétiques.

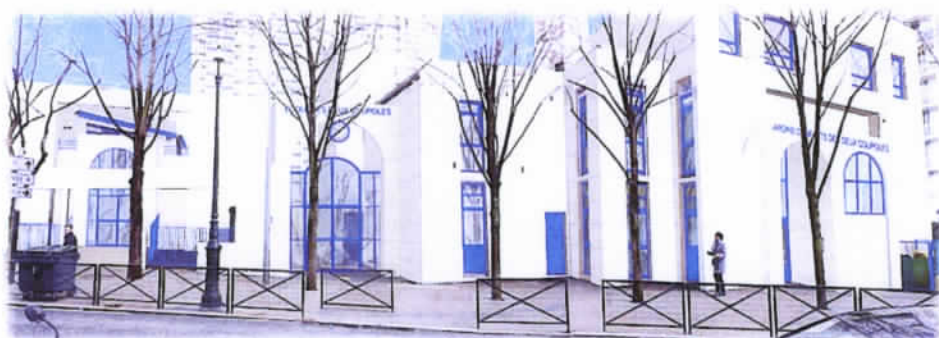


5. La poursuite du programme de rénovation des équipements scolaires.

Des travaux continueront d'être effectués dans les écoles de plusieurs groupes scolaires afin de rénover les différents bâtiments, d'en améliorer leur isolation thermique et, par voie de conséquence, réaliser des économies d'énergie.

Sur l'école élémentaire **les 2 Coupoles** il est prévu la pose de vêtire de pierre en façade afin de renforcer l'isolation par l'extérieur ainsi que le remplacement des menuiseries et de l'auvent intérieur.

La façade :



Auvent intérieur avec vitrage feuilleté :



De la même manière, sur l'école **Eugène Petitot**, il est également prévu d'effectuer des travaux d'isolation thermique via le remplacement des menuiseries, la pose de vêtire de pierre en façade et le remplacement des toitures terrasses par des toitures traditionnelles en pente.



6. Les investissements sportifs

Sur 2013, seront finalisés les travaux de rénovation entrepris sur le Hall des Sports. Il s'agit de remettre à niveau les installations techniques du bâtiment ainsi que les espaces communs (salle principale, vestiaire et sanitaire). Comme sur les autres équipements municipaux, ces travaux ont été l'occasion de traiter les façades et d'améliorer ainsi les performances énergétiques du bâtiment avec un objectif approchant le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Façade côté Palais des Sports



Façade côté Stade :



Par ailleurs, quelques travaux seront également réalisés sur le Palais des Sports afin de procéder au réaménagement du hall d'entrée et de la banque d'accueil, d'améliorer les conditions d'accueil conformément à la démarche QUALIVILLE entreprise par la Ville, de créer des salles de réunion et d'améliorer certains équipements sportifs (salle de musculation notamment)

Le Palais des Sports (vue intérieure et extérieure):



7. L'inauguration du nouveau Conservatoire Jean Baptiste Lully

Le Conservatoire municipal Jean Baptiste Lully sera effectivement ouvert à compter de la rentrée de septembre 2013 et ce afin de permettre de développer l'offre culturelle municipale, au sein de la ZAC Pressensé, et ce dans les domaines de la musique, de la danse, des arts dramatiques et du chant.

Cet équipement, destiné à 4000 élèves à terme, prévoit:

- Un amphithéâtre ouvert,
- Un auditorium de 450 à 600 places modulables,
- Un auditorium de 150 places rétractables,
- 50 salles de musique (instruments, percussions..) et studios de travail individuel,
- 4 studios de danse,
- 1 plateau d'art dramatique,



Parking et parc paysager adjacent :



IV) Le budget annexe du restaurant administratif

La compétence assainissement ayant été transférée à l'agglomération, la Ville ne dispose plus que d'un seul budget annexe, celui du restaurant municipal dont l'activité est soumise à T.V.A.

Il est équilibré avec le produit des ventes de tickets et par une subvention d'équilibre qui prendra en compte l'évolution du nombre moyen de repas (300 repas sont servis en moyenne chaque jour contre 270 l'an passé).

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, et notamment son article 11,

Vu les instructions budgétaires et comptables et budgétaire M14,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois qui précède l'examen de celui-ci,

DELIBERE

Article unique : Prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires relatif au B.P. 2013 du budget principal et du budget annexe.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résident outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Transmis au Représentant de l'Etat